



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFF

Question écrite n° 54847

## Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les mécontentements exprimés par les associations d'usagers du train express régional concernant une décision prise par la SNCF, à savoir réduire la vitesse autorisée des trains de 30 kilomètres par heure. En effet, l'absence d'entretien des voies ferrées ne permettrait plus de maintenir la vitesse actuelle des trains, déjà inférieure à ce qu'elle était il y a plusieurs années. Cette décision, dictée par des considérations budgétaires, techniques et organisationnelles porte gravement atteinte à l'image du service public ferroviaire français. Elle réduit, en outre, à néant les efforts consentis par les collectivités pour moderniser le matériel roulant et développer les transports collectifs ferroviaires. Ainsi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'octroyer des crédits supplémentaires à Réseau ferré de France pour entretenir les voies mises en cause afin de permettre à la SNCF d'assurer, dans des conditions normales, les missions de service public qui lui sont dévolues.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54847

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 2005, page 25

**Question retirée le :** 26 juillet 2005 (Fin de mandat)